PROVINCE DE QUEBEC
COMTÉ LAC-SAINT-JEAN EST
VILLE DE MÉTABETCHOUAN–LAC-À-LA-CROIX

Séance ordinaire du 2 juillet 2013

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix tenue le 2 juillet 2013, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal de la Mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers:	Sylvain Bergeron	Jean-Louis Tremblay
	Eugène Roy	Bernard Pedneault
	José Dufour	
Est absent le conseiller :	Evans Potvin	

Formant quorum sous la présidence de madame Lili Simard, mairesse.

Sont aussi présents: Le greffier, Mario Bouchard
La directrice générale, Marie-Hélène Boily

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, madame la mairesse, ouvre la séance.

2. 157.07.2013 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Bernard Pedneault propose, appuyé par monsieur le conseiller José Dufour d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013.

4. Rapport des activités du conseil :

4.1. Administration et développement :
- 4.1.1. Approbation de la liste des comptes;
- 4.1.2. Appui à la candidature de Saguenay pour l'obtention des jeux de la francophonie 2017;
- 4.1.3. Autorisation versement dernière tranche de subvention suite à la reddition de comptes – politique d'intervention en matière de développement économique;
- 4.1.4. Adoption des prévisions budgétaires 2013 de la Régie intermunicpale du parc industriel secteur Sud;

4.2. Gestion du territoire :
- 4.2.1. Adoption du second projet de règlement numéro 148-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 22-99;
- 4.2.2. Octroi d'un contrat madame Priscilla Côté, biologiste – Échantillonnage des lacs à la-Croix saison 2013;
- 4.2.3. Demande de dérogation mineure numéro 100-2013 soumise par monsieur Habib Traboulsi et madame Isabelle Néron pour la propriété sise au 110, rue des Lilas;
- 4.2.4. Demande de dérogation mineure numéro 101-2013 soumise par madame Louise Côté pour la propriété sise au 1103, 15e chemin;
- 4.2.5. Demande d'autorisation de passage les femmes de course;
- 4.2.6. Octroi d'un contrat Roche ltée - Groupe-conseil – Plans et devis et présentation du certificat d'autorisation auprès du MDDEP- Développement résidentiel quartier du quai;
- 4.2.7. Octroi d'un contrat aux arpenteurs Girard, Tremblay, Gilbert inc. – Description technique propriété monsieur Paul-Antoine Mathieu;
- 4.2.8. Autorisation d'aller en appel d'offres- Réfection mécanique réservoir centre-ville et rénovation du bâtiment;
- 4.2.9. Résolution autorisant la vente d'un terrain résidentiel de Rémi Fortin et Valérie Vandal à Éric Larouche et Brigitte Néron (135, rue de la Plaine);

4.2.10. Modification de la 2e Programmation de travaux dans le cadre de la taxe fédérale d'accise sur l'essence déposée au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
4.2.11. Autorisation d'un signataire – Protocole d'entente à intervenir avec la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean – Service des conteneurs de chasse;
4.2.12. Demande d'autorisation Commission de protection du territoire agricole du Québec - Renouvellement exploitation gravière et sablière – Ferme Aly Blackburn inc;

4.3. Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie :
4.3.1. Renouvellement de contrat - Concession restauration de l'aréna saison 2013-2014;
4.3.2. Autorisation de signataires – Dépôt d'un projet dans le cadre du volet II - Arboretum phase 7 – sentiers sous-bois;
4.3.3. Autorisation de signataires – Dépôt d'un projet dans le cadre du volet II – Vélo de montagne – phase 2;
4.3.4. Demande d'autorisation d'une activité « Beach Party »;
4.3.5. Octroi d'un contrat Cabanon du Lac - Acquisition d'une remise pour le terrain de soccer;
4.3.6. Autorisation de signataires – Convention à intervenir entre la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et la Société des loisirs de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix – Gestion du site récréotouristique le Rigolet;
4.3.7. Demande de classification à Tourisme Québec – Stationnement des véhicules récréatifs au site le Rigolet.

4.4. Rapport des activités du conseil :
4.4.1. Représentation du conseil municipal, dons et subventions.

5. Dépôt de la correspondance.

6. Affaires nouvelles :
6.1 Motion de félicitations monsieur Marcel Fontaine;
6.2 Motion de félicitations monsieur Ghislain Doré;
6.3 Motion de félicitations comité organisateur Festi-Vélo;
6.4 Motion de félicitations madame Huguette Fortin;
6.5 Motion de félicitations monsieur Robert Côté;
6.6 Motion de félicitations monsieur Denis Dolbec.

7. Période de questions des citoyens.
8. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

3. 158.07.2013 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Eugène Roy propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention.

4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL
4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 159.07.2013 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Claude Brassard, trésorière adjointe, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

_____
Mme Claude Brassard
Trésorière adjointe

Messieurs les conseillers Eugène Roy et Bernard Pedneault ont procédé à la vérification des comptes.

Monsieur le conseiller Eugène Roy propose, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Pedneault d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 4 juin au 2 juillet 2013 laquelle totalise la somme de 407 844,93 $.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 160.07.2013 APPUI À LA CANDIDATURE DE SAGUENAY POUR L'OBTENTION DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE 2017

Monsieur le conseiller Bernard Pedneault propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix appuie sans conteste la candidature de la Ville de Saguenay pour l'obtention des Jeux de la francophonie 2017 et s'engage à collaborer à la réussite de ce projet exceptionnel et rassembleur, lequel favorisera le développement des nos jeunes tout en contribuant à l'essor économique et sportif de notre milieu.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 161.07.2013 AUTORISATION VERSEMENT DERNIÈRE TRANCHE DE SUBVENTION SUITE À LA REDDITION DE COMPTES – POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Monsieur le conseiller Sylvain Bergeron propose, appuyé par monsieur le conseiller Eugène Roy d'autoriser, suite aux dépôts des redditions de comptes dans le cadre de la politique d'intervention en matière de développement économique, le versement des dernières tranches de subventions aux promoteurs suivants :

Francine Potvin Résidence le Majeur	1 710 $
Réjean Côté Merci la terre	1 750 $

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 162.07.2013 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 DE LA RÉGIE INTERMUNICPALE DU PARC INDUSTRIEL SECTEUR SUD

Monsieur le conseiller Eugène Roy propose, appuyé par monsieur le conseiller José Dufour que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix accepte les prévisions budgétaires 2013 de la Régie intermunicipale du parc industriel du secteur sud qui se chiffrent à un montant total de dépenses et revenus équilibrés d'une somme de 398 000 $ dont une quote-part pour la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix qui se chiffre à 10 640 $.

Adoptée à l'unanimité

4.2 GESTION DU TERRITOIRE

4.2.1 163.07.2013 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 148-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 22-99

Monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay propose, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Pedneault d'adopter le second projet de règlement numéro 148-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 22-99 et ses amendements en vigueur en vue de :

- Modifier le nombre d'étages autorisés à l'intérieur de la zone 133 CV
- Modifier les dispositions applicables aux bâtiments recouverts de matériaux flexibles
- Modifier les dispositions applicables aux espaces de stationnement
- Modifier les usages autorisés à l'intérieur de la zone 128 R

Ce second projet de règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 164.07.2013 OCTROI D'UN CONTRAT MADAME PRISCILLA CÔTÉ, BIOLOGISTE- ÉCHANTILLONNAGE DES LACS À LA-CROIX SAISON 2013

Monsieur le conseiller José Dufour propose, appuyé par monsieur le conseiller Eugène Roy d'octroyer le contrat d'échantillonnage des lacs à la-Croix à madame Priscilla Côté, biologistes pour une dépense totalisant la somme de 11 384,79 $ incluant les taxes applicables, dont 6 034,79 $ en salaire, déplacement et frais de laboratoire et 5 350 $ en prêt d'équipements, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 13 juin 2013.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 165.07.2013 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 100-2013 SOUMISE PAR MONSIEUR HABIB TRABOULSI ET MADAME ISABELLE NÉRON POUR LA PROPRIÉTÉ SISE AU 110, RUE DES LILAS

Monsieur le conseiller Eugène Roy propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay de reporter l'étude de la demande de dérogation mineure numéro 100-2013 soumise par monsieur Habib Traboulsi et madame Isabelle Néron compte tenu des modifications apportées par les demandeurs.

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 166.07.2013 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 101-2013 SOUMISE PAR MADAME LOUISE CÔTÉ POUR LA PROPRIÉTÉ SISE AU 1103, 15^{E} CHEMIN

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 101-2013, soumise par madame Louise Côté autorisant la construction d'une résidence de villégiature à sa propriété du 1103, 15e chemin à une distance de 2 mètres des limites latérales, alors que le règlement de zonage exige 3 mètres (dérogation de 1 mètre).

Après avoir pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiment rédigé le 20 juin 2013 et de la recommandation donnée par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 18 juin 2013) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil, monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay propose, appuyé par monsieur le conseiller José Dufour :

Que la demande de dérogation mineure numéro 101-2013, soumise par madame Louise Côté soit et est acceptée par la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix en regard des éléments inscrits à la résolution du comité consultatif d'urbanisme de la séance tenue le 18 juin 2013, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

4.2.5 167.07.2013 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE LES FEMMES DE COURSE

Monsieur le conseiller José Dufour propose, appuyé par monsieur le conseiller Eugène Roy d'autoriser les femmes de course à emprunter les rues et routes du territoire de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix les 14 et 15 septembre 2013 lors d'une randonnée autour du lac St-Jean aux fins d'amasser des fonds pour le cancer de la prostate.

Adoptée à l'unanimité

4.2.6 168.07.2013 OCTROI D'UN CONTRAT ROCHE LTÉE - GROUPE-CONSEIL – PLANS ET DEVIS PRÉSENTATION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS – DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL QUARTIER DU QUAI

Monsieur le conseiller Bernard Pedneault propose, appuyé par monsieur le conseiller José Dufour d'accorder le contrat de confection de plans et devis pour la présentation du certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs dans le cadre du développement résidentiel du quartier du Quai à Roche ltée - Groupe-conseil pour la somme de 21 671 $ excluant les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services professionnels datée du 2 juillet 2013. Le contrat est toutefois conditionnel au rapport favorable d'analyse des sols à être déposé par Inspec-Sol inc. dont le mandat a été accordé le 6 mai 2013.

Adoptée à l'unanimité

4.2.7 169.07.2013 OCTROI D' UN CONTRAT AUX ARPENTEURS GIRARD, TREMBLAY, GILBERT INC. – DESCRIPTION TECHNIQUE PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR PAUL-ANTOINE MATHIEU

Monsieur le conseiller Bernard Pedneault propose, appuyé par monsieur le conseiller José Dufour d'autoriser les Arpenteurs-géomètres Girard, Tremblay, Gilbert inc. à préparer une description technique des terrains à acquérir de monsieur Paul-Antoine Mathieu pour un futur projet de développement domiciliaire pour la somme de 3 500 $ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 27 juin 2013.

Adoptée à l'unanimité

4.2.8 170.07.2013 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES – RÉFECTION MÉCANIQUE DU RÉSERVOIR CENTRE-VILLE ET RÉNOVATION DU BÂTIMENT

Monsieur le conseiller Sylvain Bergeron propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay d'autoriser monsieur Mario Bouchard, greffier à aller en appels d'offres publics sur le site Système électronique des appels d'offres (SEAO) pour la réfection mécanique du réservoir centre-ville et la rénovation du bâtiment.

Adoptée à l'unanimité

4.2.9 171.07.2013 RÉSOLUTION AUTORISANT LA VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL DE RÉMI FORTIN ET VALÉRIE VANDAL À ÉRIC LAROUCHE ET BRIGITTE NÉRON (135, RUE DE LA PLAINE)

Considérant qu'aux termes d'une vente reçue devant Me Christel SIMARD-MONAST, notaire le 3 avril 2012 sous le numéro 1291 de ses minutes, la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a vendu à Rémi FORTIN et Valérie VANDAL le lot dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision DEUX CENT UN du lot originaire numéro VINGT-DEUX (LOT 22-201) Rang A du cadastre officiel Canton de Métabetchouan, dans la circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est.

Considérant qu'aux termes de cet acte Rémi FORTIN et Valérie VANDAL ne peut vendre l'immeuble à un tiers, à moins d'obtenir au préalable, l'autorisation écrite de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix ;

Considérant qu'Éric LAROUCHE et Brigitte NÉRON désirent acquérir de Rémi FORTIN et Valérie VANDAL l'immeuble afin d'y construire une résidence unifamiliale ;

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a l'intention d'accepter la vente de l'immeuble de Rémi FORTIN et Valérie VANDAL à Éric LAROUCHE et Brigitte NÉRON si ces derniers s'engagent à respecter les conditions suivantes :

- Ériger une résidence familiale dans les vingt-quatre (24) mois de la signature de l'acte de vente sur l'immeuble vendu, à défaut de quoi Éric LAROUCHE et Brigitte NÉRON s'engagent à céder à la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix l'immeuble vendu, libre de tout droit hypothécaire quelconque sur demande de la municipalité. La considération de la cession sera égale au prix de vente stipulé dans l'acte de vente moins les frais de notaire en vigueur inhérents au contrat de cession.

- Durant toute la période où il n'y aura pas de résidence de construite sur l'immeuble vendu, Éric LAROUCHE et Brigitte NÉRON ne pourront pas vendre ou autrement aliéner l'immeuble sans avoir au préalable obtenu l'autorisation écrite de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

A ces causes, monsieur le conseiller José Dufour propose, appuyé par monsieur le conseiller Eugène Roy :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix autorise la vente de l'immeuble propriété de Rémi FORTIN et Valérie VANDAL à Éric LAROUCHE et Brigitte NÉRON ;

Que cette vente doive se faire pour un montant de 15 076,95 $ et aux conditions énoncées ci-haut quant à l'obligation de construite et à l'interdiction d'aliéner l'immeuble sans l'autorisation de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, tant qu'il n'y aura pas de résidence construite.

Adoptée à l'unanimité

4.2.10 172.07.2013 ADOPTION DE LA 2E PROGRAMMATION DE TRAVAUX – TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 ;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

A ces causes, monsieur le conseiller Sylvain Bergeron propose, appuyé par monsieur le conseiller Eugène Roy:

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2010-2013 ;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 112 $ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

4.2.11 173.07.2013 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE – PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN – SERVICE DES CONTENEURS DE CHASSE

Monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay propose, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Pedneault :

D'autoriser monsieur Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix le protocole d'entente à intervenir avec la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean concernant le service des conteneurs de chasse, dont un conteneur sera installé dans le secteur de Métabetchouan au site de dépôt des neiges usées;

De demander à la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean que celle-ci paie les frais de location du conteneur.

Adoptée à l'unanimité

4.2.12 174.07.2013 DEMANDE D'AUTORISATION COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – RENOUVELLEMENT EXPLOITATION GRAVIÈRE ET SABLIÈRE – FERME ALY BLACKBURN INC.

Considérant que la Ferme Aly Blackburn inc. s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but de renouveler, pour une période de six (6) ans l'exploitation de la gravière sablière située sur sa propriété (lot 77, rang sud, canton Caron);

Considérant que la sablière est en exploitation depuis de nombreuses années et l'usage est conforme à la réglementation municipale (zone industrielle où cet usage est spécifiquement autorisé);

Considérant que la demande ne vise aucun agrandissement du site, seulement la reconduction de l'autorisation précédente, émise pour une période de cinq (5) ans;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport préparé le 2 juillet 2013 par le directeur du service d'urbanisme de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, Monsieur Donald Bonneau, à l'effet de recommander aux membres du conseil de donner leur appui à cette demande.

À ces causes, monsieur le conseiller Sylvain Bergeron propose, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Pedneault:

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec qu'elle appuie la demande présentée par la Ferme Aly Blackburn inc. dans le but de renouveler, pour une période de six (6) ans l'exploitation de la gravière sablière située sur sa propriété (lot 77, rang sud, canton Caron).

Adoptée à l'unanimité

4.3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITE DE VIE

4.3.1 175.07.2013 RENOUVELLEMENT DE CONTRAT- CONCESSION RESTAURATION DE L'ARÉNA SAISON 2013-2014

Monsieur le conseiller Bernard Pedneault propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay d'autoriser Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix le renouvellement du contrat de concession de la restauration de l'aréna, saison 2013-2014 à intervenir avec madame Lyne Boudreault. Ce contrat fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 176.07.2013 AUTORISATION DE SIGNATAIRES – DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU VOLET II - ARBORETUM PHASE 7 – SENTIERS SOUS-BOIS

Considérant que la MRC Lac-Saint-Jean Est gère le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II et que celui-ci vise, entre autres, à favoriser la connaissance, la mise en valeur et l'utilisation optimale du territoire québécois et des ressources énergétiques, forestières et ouvrières;

Considérant que la réalisation du projet pour la mise en place de sentiers sous-bois au site de l'arboretum est le premier sentier en zone boisée à être réalisé sur ce site;

Considérant que ce projet dans sa globalité répond à plusieurs critères d'évaluation du programme 2013-2014 tel qu'inscrit sur le formulaire de demande, particulièrement sur la viabilité et l'amélioration du milieu de vie des citoyens de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

À ces causes, monsieur le conseiller José Dufour propose appuyé par monsieur le conseiller Bernard Pedneault :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix autorise monsieur Christian Potvin, directeur du développement culture loisirs tourisme et qualité de vie à présenter un projet dans le cadre de la mise en place de sentiers de sous-bois au site de l'arboretum auprès de la MRC Lac-Saint-Jean-Est dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II et s'engage à défrayer un minimum 10% des coûts totaux sur un projet estimé à 17 099 $;

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix s'engage à défrayer tout dépassement de coût associé au projet s'il y a lieu;

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix s'engage à entretenir les sentiers sous-bois pour une durée de cinq (5) ans après la réalisation des travaux;

D'autoriser monsieur Donald Bonneau, directeur du service d'urbanisme à déposer une demande d'autorisation et / ou certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et / ou auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune si nécessaire;

D'autoriser monsieur Mario Bouchard, greffier à accorder un contrat à une firme professionnelle dans le cadre des articles du règlement municipal 14-99 aux fins d'acceptation des différentes autorisations gouvernementales.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 177.07.2013 AUTORISATION DE SIGNATAIRES – DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU VOLET II « VÉLO DE MONTAGNE – DÉVELOPPEMENT PHASE 2 »

Considérant que la MRC Lac-Saint-Jean Est gère le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II et que celui-ci vise, entre autres, à favoriser la connaissance, la mise en valeur et l'utilisation optimale du territoire québécois et des ressources énergétiques, forestières et ouvrières;

Considérant que la réalisation du projet pour le prolongement des sentiers de vélo de montagne fait partie du projet initial déposé en 2012;

Considérant que ce projet dans sa globalité répond à plusieurs critères d'évaluation du programme 2013-2014 tel qu'inscrit sur le formulaire de demande, particulièrement sur la viabilité et l'amélioration du milieu de vie des citoyens de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

À ces causes, monsieur le conseiller Sylvain Bergeron propose appuyé par monsieur le conseiller José Dufour :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix autorise monsieur Christian Potvin, directeur du développement culture loisirs tourisme et qualité de vie à présenter un projet dans le cadre de la phase 2 du développement du vélo de montagne auprès de la MRC Lac-Saint-Jean-Est dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II et s'engage à défrayer un minimum 10% des coûts totaux sur un projet estimé à 19 292 $;

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix s'engage à défrayer tout dépassement de coût associé au projet s'il y a lieu.

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix s'engage à entretenir les sentiers de vélo de montagne pour une durée de cinq (5) ans après la réalisation des travaux.

Adoptée à l'unanimité

4.3.4 178.07.2013 DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE ACTIVITÉ «BEACH PARTY»

Monsieur le conseiller Eugène Roy propose, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Pedneault :

D'autoriser monsieur Christian Potvin, directeur du développement culture loisirs tourisme et qualité de vie à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix un protocole d'entente à intervenir avec le promoteur, monsieur Rémi Lauzon pour la réalisation d'un « *beach party* » le samedi 10 août 2013 entre 12 h et 17 h et reportable le 11 août en cas de mauvais temps.

D'aviser la Sûreté du Québec d'une circulation routière supérieure à la normale dans les limites de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, et ce, tel que prévu à l'article 19 du règlement numéro 1000-07 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

Le protocole d'entente fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.3.5 179.07.2013 OCTROI D'UN CONTRAT CABANON DU LAC - ACQUISITION D'UNE REMISE POUR LE TERRAIN DE SOCCER

Monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay propose, appuyé par monsieur le conseiller José Dufour d'autoriser l'achat d'une remise à être installée au terrain de soccer auprès de Cabanon du Lac pour la somme de 4 600 $ incluant les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 26 juin 2013.

Adoptée à l'unanimité

4.3.6 180.07.2013 AUTORISATION DE SIGNATAIRES – CONVENTION À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX ET LA SOCIÉTÉ DES LOISIRS – GESTION DU SITE RÉCRÉOTOURISTIQUE LE RIGOLET

Monsieur le conseiller Sylvain Bergeron propose, appuyé par monsieur le conseiller José Dufour d'autoriser madame Lili Simard, mairesse et madame Marie-Hélène Boily, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix une convention à intervenir avec la Société des Loisirs de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix concernant la gestion du site récréotouristique le Rigolet. Cette convention fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.3.7 181.07.2013 DEMANDE DE CLASSIFICATION À TOURISME QUÉ-

BEC – STATIONNEMENT DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS AU SITE LE RIGOLET

Considérant qu'à la séance du 3 juin 2013 le conseil municipal a adopté une politique de stationnement des véhicules récréatifs au site le Rigolet;

Considérant que la réglementation du ministère du Tourisme exige une classification officielle pour les services de stationnement prévus dans la présente politique.

À ces causes, monsieur le conseiller Sylvain Bergeron propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay d'autoriser monsieur Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix les documents requis pour la classification officielle auprès du ministère du Tourisme des services offerts au site le Rigolet.

Adoptée à l'unanimité

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Madame la mairesse dresse le rapport des activités du conseil municipal.

- Réunions MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Conseil d'administration Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud
- 50e anniversaire Camp musical
- Rencontre des associations des propriétaires de chalets
- Représentation inauguration route des poteaux à Desbiens
- Représentation randonnée Hydro-Québec (600 cyclistes)
- Inauguration du circuit de vélo de montagne 3e chemin
- Représentation tournoi de pétanque
- Assemblée générale Transport adapté
- Comité consultatif d'urbanisme
- Réunion Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité
- Conseil d'administration Régie intermunicpale du parc industriel secteur Sud
- Réunion Véloroute
- Comité tourisme, loisirs et qualité de vie
- Réunions Festi-Vélo

4.4.1 182.07.2013 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONS ET SUBVENTIONS

Monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay propose, appuyé par monsieur le conseiller Eugène Roy d'autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions suivantes:

Municipalité de Milot Milot en Rodéo	1 billet à 25 $
Fabrique Sainte-Croix Achat de 10 billets de tirage activité-bénéfice	100 $
Centre d'histoire et d'archéologie de la Métabetchouan Campagne de financement	100 $
Centraide Saguenay-Lac-Saint-Jean Campagne de financement	100 $

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 183.07.2013 MOTION DE FÉLICITATIONS MONSIEUR MARCEL

FONTAINE

Monsieur le conseiller Bernard Pedneault présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de monsieur Marcel Fontaine pour s'être vu décerné un prix de reconnaissance comme bénévole s'étant impliqué de façon particulière dans le domaine de la motoneige pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean à l'occasion de la cérémonie 2013 du Prix de reconnaissance des bénévoles en matière de véhicules hors route (VHR).

Adoptée à l'unanimité

6.2 184.07.2013 MOTION DE FÉLICITATIONS MONSIEUR GHISLAIN DORÉ

Monsieur le conseiller Bernard Pedneault présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de monsieur Ghislain Doré pour s'être vu décerné un prix de reconnaissance comme bénévole s'étant impliqué de façon particulière dans le domaine du quad pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean à l'occasion de la cérémonie 2013 du Prix de reconnaissance des bénévoles en matière de véhicules hors route (VHR).

Adoptée à l'unanimité

6.3 185.07.2013 MOTION DE FÉLICITATIONS AU COMITÉ ORGANISATEUR DU FESTI-VÉLO

Monsieur le conseiller Bernard Pedneault présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de monsieur Christian Tremblay, président du comité organisateur du Festi-Vélo, des membres bénévoles ainsi qu'à madame Sandy Larouche et monsieur Nicolas Lacroix, employés de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix pour la réussite du festival de cette première édition.

Adoptée à l'unanimité

6.4 186.07.2013 MOTION DE FÉLICITATIONS MADAME HUGUETTE FORTIN

Monsieur le conseiller Eugène Roy présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de madame Huguette Fortin, artiste peintre pour l'exposition de ses œuvres au pavillon Maria-Chapdelaine du Musée Louis-Hémon pour la saison estivale 2013.

Adoptée à l'unanimité

6.5 187.07.2013 MOTION DE FÉLICITATIONS MONSIEUR ROBERT CÔTÉ

Monsieur le conseiller Sylvain Bergeron présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de monsieur Robert Côté pour s'être mérité un honneur lors de la cérémonie soulignant le 30e anniversaire du Transport adapté Lac Saint-Jean Est pour ses 30 années oeuvrant à titre de président de l'organisme.

Adoptée à l'unanimité

6.6 188.07.2013 MOTION DE FÉLICITATIONS MONSIEUR DENIS DOLBEC

Monsieur le conseiller Sylvain Bergeron présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de monsieur Denis Dolbec pour son implication bénévole dans la réalisation du circuit de vélo de montagne au 3e chemin, à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Vitesse dans les rues durant l'activité Festi-Vélo – Amélioration de l'affichage lors de la 2e édition;
- Commentaires positifs sur le déroulement de la fête de la Saint-Jean Baptiste – Ajout de feux d'artifice;
- Réunions du conseil municipal plus axées à donner de l'information aux citoyens sur les dossiers actifs de la Ville.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur de conseiller Jean-Louis Tremblay propose que la présente séance soit levée.

Lili Simard, mairesse

Mario Bouchard, greffier